

CONSEIL NATIONAL A quand une loi sur les petits crédits?

# Le scandale des jeunes endettés

LUCREZIA MEIER-SCHATZ

Aujourd'hui, un jeune sur trois, âgé de 12 à 18 ans, a des dettes. Une situation inacceptable que la conseillère nationale saint-galloise dénonce publiquement. Elle vient de déposer une motion

Anne Dousse

François vient d'avoir 21 ans. Il se retrouve déjà avec 15 000 francs de dettes alors qu'il a un revenu mensuel net de 3100 francs. Janine connaît les mêmes difficultés: à 22 ans, ses dettes s'élevaient à 11 000 francs, bien qu'elle gagne 4200 francs par mois.

«Ces cas ne sont pas uniques», explique la PDC Lucrezia Meier-Schatz qui, aujourd'hui, dénonce cette situation avec véhémence tant elle la juge inacceptable.

La conseillère nationale de Saint-Gall a en effet décidé de prendre les choses en main, car le Conseil fédéral est aux abonnés absents. Une autre démocrate-chrétienne avait pourtant tiré la sonnette d'alarme cet automne, et un rapport sur l'endettement des jeunes serait bien sur le bureau de Christoph Blocher. Mais le chef de Justice et Police ne semble pas pressé de légiférer dans ce domaine.

## L'urgence est là

«Quatre-vingts pour cent des adultes qui sont aujourd'hui dans les chiffres rouges ont été confrontés à leur première dette avant 25 ans, explique, études en main, Lucrezia Meier-Schatz. Et 17% des jeunes entre 18 et 24 ans dépensent plus que ce qu'ils gagnent!» D'autres enquêtes montrent encore que les 12 à 18 ans achètent pour 600 millions de francs par année. Un jeune sur trois a des dettes. Pas de doute, il y a donc urgence.

La spirale infernale démarre souvent avec le téléphone mobile et les cartes de crédit. Lucrezia Meier-Schatz cite les travaux de l'institut Recherches et études des médias publicitaires (REMP), qui dévoilent que 85% des jeunes âgés de 14 à 24 ans considèrent le shopping comme l'activité principale de leurs loisirs. Plus grave:



LUCREZIA MEIER-SCHATZ «Je me suis fait passer pour un menuisier de 19 ans ayant un salaire de 4200 francs et qui payait un loyer de 1200 francs. Résultat, on m'a offert un emprunt de 41 967 francs», regrette la députée PDC. Laurent Crottet

le nombre d'acheteurs compulsifs est plus important chez les jeunes que chez les personnes âgées. «Dix-sept pour cent des 18 à 24 ans affirment avoir de grandes difficultés à contrôler leurs impulsions», souligne la parlementaire.

## Les banques réagissent

Le syndrome est en pleine expansion. Devant l'ampleur du phénomène, les banques ont commencé à prendre des mesures. Certaines d'entre elles n'autorisent plus les détenteurs de la carte Maestro d'être à découvert sur leurs comptes. Même chose à La Poste. Une campagne nationale de prévention intitulée «Max Money» a été lancée par Caritas et la Fondation Christophe-Merian. Destinée aux 16-26 ans, elle leur explique par exemple comment tenir un budget. Cette action devrait s'étendre à la Suisse romande l'année prochaine.

Il n'en demeure pas moins que la législation est lacunaire. Elle ne protège pas assez les jeunes, qui obtiennent trop facilement des montants qu'ils ne pourront pas rembourser. Lucrezia Meier-Schatz en a fait l'expérience sur le Net, où de nombreux sites proposent des crédits. «Je me

suis fait passer pour un menuisier de 19 ans ayant un salaire de 4200 francs et qui payait un loyer de 1200 francs. Résultat: on m'a offert un emprunt de 41 967 francs, intérêts compris. Certes, il n'est pas dit que la banque m'aurait finalement accordé la totalité du montant. Mais la publicité est là et incite à la dépense.»

## Pression sur le Conseil fédéral

Lucrezia Meier-Schatz veut donc ajouter une nouvelle disposition à la loi sur le petit crédit. Cet article exige la mise en place d'une politique de prévention pour éviter que les jeunes ne tombent dans la dépendance, ainsi que l'élaboration d'un concept qui interdit l'octroi de nouveaux crédits destinés à couvrir les intérêts des premiers emprunts. Les banques sont invitées à collaborer avec les offices et les institutions qui s'occupent de personnes endettées. Et il est demandé à ces banques de participer au financement de ces offices et institutions, actuellement financés par des privés ou des subsides publics.

La conseillère nationale a déposé une motion dans ce sens. Elle espère par ce biais mettre la pression sur le Conseil fédéral et le pousser à réagir.